

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025**

19h – Salle du Conseil Municipal

*Convocation du 3 Février 2025*

*Affichage du 3 Février 2025*



**L'an deux mille vingt-cinq, le Mardi 11 Février à 19h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **Mme Christine GIBERT, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. DAVOURIE Patrick, M. LECLERE Nicolas, Mme MAURY Marie Laure, Mme JACQUEMIN Pauline, M. DEFRESNE Dominique et Mme COQUELLE Valérie.

**Absents excusés :** Mme CORTES Laetitia, M. THIBAUT Jean-François et M. VALLÉE Simon

### Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11  
Présents : 8  
Pouvoir : 0  
Votants : 8

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. DAVOURIE Patrick, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**\*\*\***

## **ORDRE DU JOUR :**

Liste des décisions : Néant

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 JANVIER 2025**

Le procès-verbal de la séance du 21 Janvier, préalablement transmis aux Conseillers Municipaux est adopté sans observation, à l'unanimité.

#### **➤ Délibération N°2025/09 : Election d'un adjoint**

Mme le Maire expose que suite à la démission de Mme Cathya Khetal, 3<sup>ème</sup> adjointe et conseillère du conseil municipal, approuvée par le préfet en date du 31/01/2025, il est nécessaire pour la commune d'élire un nouveau 3<sup>ème</sup> adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération N°2020/10 du 26/05/2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Vu la délibération N°2020/14 du conseil municipal fixant les indemnités des adjoints,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour rappel :

1<sup>er</sup> adjoint : M. KOLOPP Alain

2<sup>ème</sup> adjoint : M. DAVOURIE Patrick

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote pour le 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### **➤ Election du troisième adjoint :**

M. LECLERE Nicolas propose sa candidature

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. LECLERE Nicolas : 8 voix

M. LECLERE Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

🔹 **Questions diverses :**

- M. THIBAUT Jean-François est désigné au SIETREM pour remplacer M. BUFFETAUD Jean-François.
- Des trous se forment sur l'avenue François Delachapelle, voir pour les reboucher. Des nouveaux travaux seront faits cet été pour ralentir les usagers.
- Un agent technique de la commune sera le référent pour le compost du parking du centre.
- Nouveau président du SIEMU : M. Colaisseau, Maire de Chanteloup en Brie

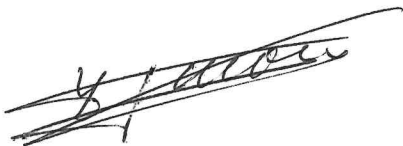
\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h.



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance



Le Maire



Approuvé en conseil municipal le 08 AVR. 2025

Publié ou notifié le 14 AVR. 2025

